



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 17 octobre 2017
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents : BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BISSONNETTE Jean-Charles, maire d'Abercorn
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
CARTIER Marielle, représentante de Saint-Armand
DANDENAULT Louis, maire de Sutton
DELISLE Normand, maire de Brigham
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
HÜSLER Josef, maire de Farnham
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LESSARD Suzanne, représentante de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont
RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
SIMARD-GENDREAUULT Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de gestion du territoire et M^e Alexandra Pagé, greffière par intérim, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 19 septembre 2017
4. Sondage de la SQ sur le parrainage des municipalités
5. Actualités du CLD :
 - 5.1. Bilan de la saison touristique 2017
 - 5.2. Faits saillants des comités de travail
6. Autorisation de procéder au 3^e versement représentant 20 % du montant provenant du FDT pour une somme de 59 543 \$ au CLD
7. Rapport du comité de matières résiduelles du 12 octobre :
 - 7.1. Matières organiques : calendrier des décisions municipales et plan de communication
 - 7.2. Écocentres : paiement des salaires et dépenses
8. Rapport du comité régional de sécurité incendie du 21 septembre :
 - 8.1. Dépenses budgétaires 2017
 - 8.2. Protocole d'urgence en milieux isolés
9. Rapport du comité d'aménagement du 11 octobre :
 - 9.1. Résolution de contrôle intérimaire concernant les zones à risque d'inondation à Sutton
 - 9.2. Présentation pour adoption du règlement 02-0617 modifiant le schéma d'aménagement
 - 9.3. Rapport du programme RénoRégion de la SHQ
 - 9.4. Recommandation pour les services juridiques pour l'année 2018
 - 9.5. Certificats de conformité :
 - 9.5.1. Règlements 2017-07-392, 2017-07-393, 2017-07-394 et 2017-07-395 – Sainte-Sabine
 - 9.5.2. Règlements 307, 308 et 309 – East Farnham
10. Avis de motion pour le règlement 05-1017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement
11. Appui à la résolution de la MRC du Granit dénonçant principalement l'absence de moyens financiers pour réaliser un plan régional des milieux humides et hydriques, nouvelle responsabilité imposée aux MRC par la Loi 132
12. Certificats de conformité :
 - 12.1. Règlement 225-08-04 – Canton de Bedford
 - 12.2. Règlement 226-08-13 – Canton de Bedford
 - 12.3. PPCMOI 2017-01 – Sutton
 - 12.4. Règlement 1841-04-2017 – Cowansville
 - 12.5. Règlement 1841-03-2017 – Cowansville



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

13. Rapport du comité des services de santé dans Brome-Missisquoi du 27 septembre :
 - 13.1. Élaboration de la planification populationnelle pour améliorer le bilan de santé dans Brome-Missisquoi
 - 13.2. Suivi des projets d'investissement dans le RLS La Pommeraie
14. Rapport du comité administratif du 4 octobre :
 - 14.1. Comptes à payer
 - 14.2. Compte-rendu du congrès de la FQM
 - 14.3. Budget 2018 de la MRC
 - 14.4. Compte-rendu de la rencontre avec les DG municipaux
 - 14.5. Information sur le FARR Montérégie
15. Embauche contractuelle pour assurer la répartition au service de transport
16. Octroi d'un mandat à une firme de sondage pour effectuer une enquête auprès des entreprises de la région sur la mobilité de la main-d'œuvre
17. RM - 410 : bilan de l'adoption par les municipalités du nouveau règlement sur le contrôle des animaux
18. Appui aux 12 jours d'action pour contrer la violence envers les femmes
19. Rencontres d'information avec les nouveaux maires et conseillers municipaux
20. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour octobre et novembre
21. Questions diverses
22. Deuxième période de questions du public
23. Levée de la séance

359-1017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en déplaçant le sujet 10 « *Avis de motion pour le règlement 05-1017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement* » avant le point 9 « *Rapport du comité d'aménagement* » et en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Wintels, citoyen de Frelighsburg, demande quelles sont les intentions de la MRC Brome-Missisquoi relativement au pouvoir des MRC de soustraire certains territoires de l'exploitation des hydrocarbures dans leur schéma d'aménagement. Il dépose un document au conseil, contenant ses recommandations.

Monsieur Fauteux et Dorion soulignent que ce dossier sera analysé prochainement.

360-1017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 SEPTEMBRE 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉ

SONDAGE DE LA SQ SUR LE PARRAINAGE :

Monsieur Desmarais distribue un court sondage et demande aux maires de répondre aux questions de l'agent Turner au sujet du Programme de parrainage de la Sûreté du Québec. Ce dernier souhaite avoir la vision des maires quant au programme actuellement en place et leurs demande si des améliorations peuvent être apportées. Monsieur Desmarais mentionne que ledit sondage sera également envoyé aux directeurs généraux des municipalités afin d'avoir leur pouls sur la situation.

ACTUALITÉS DU CLD

BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE

Monsieur Beauchamp fait un retour sur la saison touristique estivale 2017. Il mentionne que le temps chaud a beaucoup réjoui les producteurs de petits fruits. Ces derniers ont connu une hausse des clients pour l'autocueillette. Monsieur Beauchamp mentionne que les commerçants de la Route des vins ont connu une augmentation des ventes et un étalement de la clientèle sur plusieurs jours de la semaine plutôt qu'une trop grande concentration dans les jours de fin de semaine.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Plusieurs évènements sur le territoire ont favorisé le tourisme dans certaines municipalités de la région, dont notamment la visite de la Famille Clinton ainsi que des tournages de films et séries.

FAITS SAILLANTS DES COMITÉS DE TRAVAIL DU CLD

Monsieur Beauchamp résume l'avancement des travaux des différents comités de travail du CLD (tourisme, culture, agroalimentaire, TEDD et mentorat) depuis la séance du conseil des maires du 15 août 2017.

Il souligne également que les termes de l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications ont été définis. L'accent sera mis sur la valorisation des paysages naturels et humanisés.

361-1017

AUTORISATION DE PROCÉDER AU 3^E VERSEMENT DU MONTANT PROVENANT DU FDT AU CLD

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU**

D'autoriser le troisième et dernier versement au CLD de Brome-Missisquoi de la somme de 59 543 \$ (représentant 20 %) provenant du Fonds de développement du territoire (FDT) 2017-2018 le tout conformément au budget.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

362-1017

MATIÈRES ORGANIQUES : CALENDRIER DES DÉCISIONS MUNICIPALES ET PLAN DE COMMUNICATION

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'accepter le plan de communication et le calendrier des décisions municipales.

De permettre à madame Valérie Nantais-Martin d'effectuer les dépenses pour la réalisation des publicités associées au plan de communication.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

363-1017

ÉCOCENTRES : PAIEMENT DES SALAIRES ET DÉPENSES AUX ÉCOCENTRES

**IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU :**

D'effectuer le paiement aux 5 villes ayant des écocentres en date du 18 octobre 2017, pour les salaires et les dépenses encourues dans les écocentres d'avril à juin 2017 soit 182 007,70 \$, sous réserve de la vérification des pièces justificatives par le service de comptabilité de la MRC.

| Écocentres | À payer | Écocentres | À payer |
|----------------------------|--------------|------------|--------------|
| Bedford | 34 142,31 \$ | Farnham | 33 735,68 \$ |
| Bromont | à venir | Lac-Brome | 36 073,61 \$ |
| Cowansville | 44 114,18 \$ | Sutton | 33 941,92 \$ |
| Total 182 007,70 \$ | | | |

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

DÉPENSES BUDGÉTAIRES 2017 DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Dorion mentionne que les services incendie se partageront en parts égales un montant afin de procéder à l'achat de tags de dénombrement afin de permettre l'uniformité de ceux-ci. L'impression de dépliants concernant les plans d'évacuation (document de sensibilisation auprès des jeunes), l'élaboration et l'impression de dépliants concernant les exigences d'embauche et un espace publicitaire dans les journaux locaux concernant les fausses alarmes et les feux de cuisson pour la semaine de prévention incendie sont également prévus.



No de résolution
ou annotation

364-1017

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

PROTOCOLE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ

Monsieur Dorion informe le conseil des maires de l'état d'avancement du projet concernant la mise en place d'un protocole d'intervention d'urgence en milieu isolé. Il mentionne que Maxime Roy fait présentement la comptabilisation du matériel d'intervention disponible sur le territoire de la MRC. Le tout sera envoyé avant le 31 octobre 2017 afin d'être admissible à l'aide financière octroyée par le gouvernement.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 05-1017 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Avis de motion est, par la présente donnée avec dispense de lecture, par Albert Santerre, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement 05-1017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'identifier les zones à risque d'inondation dans le secteur du périmètre d'urbanisation du centre-ville de la Ville de Sutton.

ADOPTION DE LA RÉOLUTION DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE – ZONES À RISQUE D'INONDATION À SUTTON

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis via la résolution 2017-06-256 le 15 juin dernier une résolution demandant à la MRC Brome-Missisquoi d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'identifier et connaître les zones inondables situées dans le périmètre d'urbanisation du secteur *Village*;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a accepté par le biais de la résolution 274-0817 le 15 août 2017 de mandater le service de la gestion du territoire pour l'accompagner dans cette démarche en vue d'établir les limites des zones inondables à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et d'impliquer les ministères concernés pour mener à bien le projet;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucune cartographie officielle relative aux zones inondables au schéma d'aménagement et de développement pour le secteur visé;

CONSIDÉRANT que cette démarche vise à identifier les aires de contraintes pour fins de développement en vue d'assurer la sécurité des biens et des personnes;

CONSIDÉRANT la dynamique particulière de la rivière Sutton;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir un gel temporaire sur les territoires susceptibles d'être visés par une délimitation officielle et reconnue dans le cadre de la présente démarche;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU :

De décréter par résolution de contrôle intérimaire ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 DOMAINE D'APPLICATION

Les dispositions de la présente résolution s'appliquent aux zones dites à risques d'inondation 1 et 2 identifiées respectivement par la couleur jaune et rouge à la carte 1 présentée en annexe.

ARTICLE 3 INTERDICTIONS

À l'intérieur de la zone à risque d'inondation 1, tel qu'identifiée en jaune à la carte 1 figurant en annexe de la présente résolution, sont interdits tout travaux, intervention ou ouvrage nécessitant du remblai ou du déblai, la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment principal, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation.

À l'intérieur de la zone à risque d'inondation 2, tel qu'identifiée en rouge à la carte 1 figurant en annexe de la présente résolution, sont interdits tout travaux, intervention ou ouvrage nécessitant du remblai ou du déblai et la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment principal non immunisé selon les règles suivantes :

- 1) aucune ouverture (fenêtre, soupirail, porte d'accès, garage, etc.) menant à un sous-sol ou à un niveau de plancher situé sous le niveau du sol existant;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 2) le plancher de rez-de-chaussée doit être situé à au moins 50 cm au-dessus du niveau du sol;
- 3) aucun remblai ne peut être effectué autre que ceux requis pour l'immunisation des constructions;
- 4) aucun déblai ne peut être effectué sauf pour les besoins de la fondation du bâtiment principal;
- 5) tous les drains d'évacuation d'eau pluviale ou domestique sont munis de clapets de retenue.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente résolution entre en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ANNEXE CARTE 1

La carte illustrant les zones à risque d'inondation 1 et 2 peut être consultée en visitant le site Web de la MRC http://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php, sous l'onglet « Résolutions de contrôle intérimaire » ou [en cliquant directement ici](#).

ADOPTÉ

365-1017

ADOPTION DU RÈGLEMENT 02-0617 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508 et est entré en vigueur le 23 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement a été modifié par les règlements 02-0309, 07-0609, 10-1209, 07-1010, 06-0311, 10-1211, 05-0314, 02-0315, 06-1013 et 08-0616;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et ses amendements conformément aux articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville souhaite autoriser sur le lot 3 799 715 l'implantation d'un projet de serres;

CONSIDÉRANT que ce lot est actuellement situé à l'intérieur du périmètre urbain et que l'usage serre est considéré comme une activité agricole au sens du schéma d'aménagement et de développement et que les nouvelles implantations n'y sont pas autorisées;

CONSIDÉRANT que ce site représente un endroit privilégié pour réaliser le projet de par la présence sur le lot adjacent de l'entreprise Planchers Appalaches dont les résidus de bois serviront à chauffer les serres;

CONSIDÉRANT que ce projet met de l'avant les principes d'économie circulaire et de symbiose industrielle;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseil de la MRC le 20 juin 2017 en vue d'adopter le règlement 02-0617;

CONSIDÉRANT que l'avis gouvernemental reçu le 30 août 2017 mentionnait que le projet de règlement était conforme aux orientations gouvernementales;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique s'est tenue le 11 octobre 2017;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU**

D'adopter le règlement 02-0617 modifiant le schéma d'aménagement et de développement ainsi que son document d'accompagnement, tel que présenté séance tenante, le tout conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

366-1017

RAPPORT DU PROGRAMME RÉNORÉGION DE LA SHQ

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est mandataire pour la livraison des programmes d'aide à la rénovation de la SHQ;

CONSIDÉRANT que le programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec, dont la MRC est mandataire, a permis de financer un nombre appréciable de rénovations importantes et nécessaires pour maintenir un niveau acceptable des logements en milieu rural;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que la totalité de l'enveloppe budgétaire dédiée à la MRC fut octroyée depuis le lancement du programme;

CONSIDÉRANT que la valeur uniformisée maximale d'une résidence admissible est de 100 000 \$ est la même depuis le lancement de ce programme;

CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus difficile de trouver des ménages admissibles où la valeur uniformisée d'une résidence est de 100 000 \$ et moins;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De demander à la SHQ de faire passer le critère d'admissibilité relatif à la valeur uniformisée maximale de la résidence à 120 000 \$ pour le programme RénoRégion afin de permettre à un plus grand nombre de propriétaires d'en bénéficier.

ADOPTÉ

367-1017

ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR LES SERVICES JURIDIQUES PROFESSIONNELS AU CABINET POUPART & POUPART AVOCAT POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT les besoins juridiques accrus spécialisés notamment en matière d'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau;

CONSIDÉRANT la pertinence de bénéficier d'un contentieux externe du type service « à la carte » pour un prix forfaitaire pour l'année 2018 selon lequel la MRC peut recourir sans limite de nombre d'heures afin d'obtenir des opinions légales verbales ou écrites de même qu'une analyse ou révision contractuelle ou réglementaire;

CONSIDÉRANT le grand degré de satisfaction du service rendu par M^e Poupart;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette offre de services n'a pas pour effet d'assurer une exclusivité des dossiers à *Poupart & Poupart Avocats* et qu'à cet égard, la MRC souligne l'importance de diversifier les mandats juridiques dépendamment de l'expertise recherchée;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU :**

D'accepter l'offre de services juridiques professionnels du cabinet *Poupart & Poupart Avocats* afin d'agir à titre de contentieux externe pour la MRC Brome-Missisquoi au montant de 5 000 \$, avant taxes et déboursés, pour l'année 2018, soit le même tarif que pour l'année 2017.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

368-1017

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ POUR LES RÈGLEMENTS 2017-07-392 (PLAN D'URBANISME), 2017-07-393 (ZONAGE), 2017-07-394 (LOTISSEMENT) ET 2017-07-395 (CONSTRUCTION) – SAINTE-SABINE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Sabine a transmis à la MRC le 5 octobre 2017 les règlements 2017-07-393 (zonage), 2017-07-392 (plan d'urbanisme), 2017-07-394 (Lotissement) et 2017-07-395 (construction);

CONSIDÉRANT que ces règlements visent à assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

De déclarer les règlements 2017-07-393 (zonage), 2017-07-392 (plan d'urbanisme), 2017-07-394 (Lotissement) et 2017-07-395 (construction) de la Municipalité de Sainte-Sabine **CONFORMES** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, des certificats de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation
369-1017

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CERTIFICATS DE CONFORMITÉ POUR LES RÈGLEMENTS 307 (PLAN D'URBANISME),
308 (ZONAGE) ET 309 (CONSTRUCTION) – EAST FARNHAM**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de East Farnham a transmis à la MRC le 5 octobre 2017 les règlements 307 (plan d'urbanisme), 308 (zonage) et 309 (construction);

CONSIDÉRANT que ces règlements visent à assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

De déclarer les règlements 307 (plan d'urbanisme), 308 (zonage) et 309 (construction) de la Municipalité d'East Farnham **CONFORMES** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, des certificats de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

370-1017

**DÉNONCIATION DE L'ABSENCE DE MOYENS FINANCIERS POUR RÉALISER UN PLAN
RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT la démarche de dénonciation entamée par plusieurs MRC dont celles de Témiscamingue, des Maskoutains, du Granit et d'Abitibi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR MARIELLE CARTIER
ET RÉSOLU :**

- D'appuyer la résolution de la MRC du Granit et de demander au Gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques.
- D'acheminer la présente au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉ

371-1017

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 225-08-04 – CANTON DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que le Canton de Bedford a transmis à la MRC le 11 octobre 2017 le règlement 225-08-04 (**plan d'urbanisme**);

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 225-08-04 du Canton de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, des certificats de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

372-1017

373-1017

374-1017

375-1017

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 226-08-13 – CANTON DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que le Canton de Bedford a transmis à la MRC le 11 octobre 2017 le règlement 226-08-13 (zonage);

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 226-08-13 du Canton de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, des certificats de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : PPCMOI 2017-01 – SUTTON

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 11 octobre 2017 la résolution finale numéro PPCMOI 2017-01;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à autoriser sous certaines conditions, la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 345 200 chemin de la Coulée à 248,5 mètres de la ligne de lot avant;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU :**

De déclarer la résolution finale numéro PPCMOI 2017-01 de la Ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, des certificats de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1841-04-2017– COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 11 octobre 2017 le règlement 1841-04-2017;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à agrandir les limites de la zone I-2 afin d'y inclure une partie du lot 3 799 527 situé actuellement dans la zone Cbb-1 en vue d'y autoriser un projet d'entrepôt.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1841-04-2017 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, des certificats de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1841-03-2017 – COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 11 octobre 2017 le règlement 1841-03-2017;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise principalement à :

- autoriser la vente au détail comme usage accessoire dans les zones où les usages *Services hôteliers* et *Restauration* sont autorisés, et ce, à certaines conditions;
- modifier les dispositions relatives au stationnement et le nombre de cases pour les immeubles d'habitation privée d'hébergement et multifamiliale;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1841-03-2017 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, des certificats de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

376-1017

RÉALISATION D'UNE PLANIFICATION POPULATIONNELLE DANS BROME-MISSISQUOI

**IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

D'élaborer une planification populationnelle pour améliorer le bilan de santé dans Brome-Missisquoi et de mettre sur pied un comité chargé de cette réalisation après les élections municipales.

ADOPTÉ

AVANCEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT DANS LE RLS LA POMMERAIE

Monsieur Desmarais présente aux maires l'avancement des projets d'investissement suivant :

À l'hôpital BMP :

- les travaux au pavillon des naissances sont presque terminés,
- les travaux des cliniques externes sont presque terminés,
- les travaux aux départements d'oncologie et de chimiothérapie seront terminés à Noël 2017.
- les travaux de mise à niveau des salles 4 et 5 du bloc opératoire débuteront bientôt.
- les travaux pour le département d'orthopédie seront réalisés en 2018.

Compte tenu des sommes importantes investies par la Fondation BMP dans tous ces travaux, une nouvelle campagne majeure pour amasser des fonds sera lancée bientôt. Aussi, une formation pour améliorer l'empathie du personnel de l'urgence à l'hôpital sera donnée bientôt.

Au CHSLD de Cowansville, les travaux pour ajouter douze lits débuteront bientôt ce qui permettra de libérer douze lits à l'hôpital.

Au CHSLD de Sutton, les travaux pour rendre l'édifice conforme aux normes en sécurité incendie seront réalisés à la fin janvier 2018.

Au CHSLD de Farnham, les travaux devraient être terminés à la fin décembre 2017.

Au CHSLD de Bedford, une étude de faisabilité sera réalisée prochainement pour déterminer les travaux à faire.

377-1017

COMPTES À PAYER AU 4 OCTOBRE 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 4 octobre 2017, à savoir :

| DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL | |
|--|---------------------|
| AFM (Programme d'aménagement durable des forêts: frais de gestion PADF 2017-2018) | 14 463,00 \$ |
| Espace Stratégies (plan stratégique de développement durable: 3e facture sur 3) | 14 047,07 \$ |
| For-Écho (projet 2017-06-PADF - 2e versement 2017) | 17 050,00 \$ |
| Habitations G. Chalifoux (travaux correctifs sur la marquise de l'entrée principale) | 16 508,10 \$ |
| MRC Le Haut-Saint-Laurent (Projet 2017-08-PADF-1er versement 2017) | 9 000,00 \$ |
| P-1113254 (Programme PAD) | 10 209,00 \$ |
| Sous-total | 81 277,17 \$ |

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

RETOUR SUR LE CONGRÈS DE LA FQM

Monsieur Desmarais dresse un bref compte-rendu du congrès de la FQM qui s'est tenu du 28 au 30 septembre dernier. En somme, les sujets de la Loi sur la reconnaissance des municipalités à titre de gouvernement de proximité, Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques ainsi que le FARR ont été particulièrement abordés.

Monsieur Desmarais, appuyé par monsieur Gilles St-Jean et d'autres maires présents lors du congrès, mentionne que la présentation de Simon Lajeunesse, coordonnateur à la gestion de l'eau à la MRC Brome-Missisquoi, dans le cadre de l'atelier « Nouveau régime d'autorisation environnementale – Vers une simplification du travail pour les municipalités » a été très appréciée des participants.

FARR MONTÉRÉGIE 2017-2018

Monsieur Desmarais présente au conseil des maires la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires pour le secteur de la Montérégie ainsi que le tableau des priorités et des actions pour les 5 prochaines années. Les modalités de gestion du FARR pour la première année du Fonds restent encore à être déterminées. Monsieur Desmarais rappelle que la région de la Montérégie obtiendra 15 % de l'enveloppe budgétaire allouée à chaque année pour ce Fonds pour le Québec, soit 4,5 M\$ en 2017-2018 en hausse pour s'établir à 15 M\$ en 2021-2022.

378-1017

ENTENTE POUR ASSURER LA RÉPARTITION AU SERVICE DE TRANSPORT

CONSIDÉRANT que le service de transport de la MRC procède actuellement à l'affichage du poste de répartiteur suite au départ, le 6 octobre 2017, de la personne occupant ce poste;

CONSIDÉRANT que le poste de répartiteur au service de transport est établi à 28 heures par semaine;

CONSIDÉRANT que pour assurer un bon service à la clientèle et éviter d'accumuler trop de retard, il est nécessaire d'embaucher une ressource additionnelle;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

Que madame Isabelle Grenier assure le suivi temporaire des tâches normalement effectuées par le répartiteur au service de transport selon un horaire de travail de 14 heures soit 2 jours par semaine pour une durée d'environ 4 à 8 semaines. La rémunération est fixée au taux horaire de 18,75 \$ / heure pour la durée de l'entente. La date d'entrée en fonction est prévue le 18 octobre 2017 et la fin de l'entente correspondra à l'entrée en poste du nouveau répartiteur suite au processus d'embauche.

Que copie de la présente résolution soit transmise à madame Isabelle Grenier.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

379-1017

OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME BIP RECHERCHE POUR L'ENQUÊTE AUPRÈS DES ENTREPRISES POUR LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE

CONSIDÉRANT que le service de transport réalise en ce moment une étude de faisabilité pour desservir les entreprises et le bassin de main-d'œuvre régional en collaboration avec le ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que l'enquête qui serait réalisée servirait au projet de mobilité de la main-d'œuvre, mais permettrait également d'obtenir des informations stratégiques au niveau des problématiques de l'emploi sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que les données cumulées dans le cadre de cette enquête serviraient également à court terme au dossier de l'attraction de main d'œuvre immigrante (MRC / CLD / SERY);

CONSIDÉRANT que la mobilité de la main-d'œuvre est un des axes stratégiques du plan stratégique de développement durable 2017-2032 de la MRC, notamment les chantiers sur le transport des personnes, le support à l'entrepreneuriat, la main d'œuvre, l'attraction de nouvelles populations;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que la facture sera partagée entre le service de transport et le CLD considérant le fait que l'information recueillie lors de l'enquête servira aux deux services;

CONSIDÉRANT que l'enquête se fera en ligne et par téléphone auprès des entreprises de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU :**

D'octroyer un mandat à *BIP Recherche*, pour un montant maximal de 8 000 \$, plus taxes si applicables, afin de procéder au montage du questionnaire, administration du questionnaire téléphonique et en ligne, la collecte et l'analyse des données auprès des entreprises et la présentation des résultats, conformément à l'offre de service.

D'autoriser monsieur Francis Dorion, directeur général adjoint, à signer l'offre de service pour octroyer le mandat.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RM 410 : BILAN DE L'ADOPTION PAR LES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

Madame Pagé dresse un bref bilan de l'adoption du règlement révisé RM 410 approuvé par le conseil des maires le 20 juin dernier. Plusieurs municipalités n'ont pas encore adopté ledit règlement. Elle rappelle que pour que le règlement soit applicable par les agents de la Sûreté du Québec, l'avis d'adoption du règlement doit leur être transmis.

Monsieur Gilles Rioux, mentionne son mécontentement relativement à l'application du règlement par les agents de la Sûreté du Québec sur le territoire de la municipalité de Stanbridge Station.

Monsieur Desmarais rappelle que des problématiques de la sorte doivent être rapportées au parrain responsable des municipalités et mentionne que ce sujet sera discuté lors de la prochaine rencontre du CSP.

380-1017

NOMINATION D'UN ÉLU SUR LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un élu temporairement sur le comité consultatif agricole afin de conserver la parité au sein du comité;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

De désigner monsieur Josef Hüslér pour siéger temporairement sur le comité consultatif agricole jusqu'aux prochaines élections des comités de travail, soit le 22 décembre 2017.

ADOPTÉ

381-1017

APPUI AUX 12 JOURS D'ACTION POUR CONTRER LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES ET ENGAGEMENT DU PORT DU RUBAN BLANC EN SIGNE DE SOLIDARITÉ ENVERS CETTE CAUSE

CONSIDÉRANT qu'en 1991, le parlement du Canada a établi la date du 6 décembre afin de souligner le terrible drame de l'école polytechnique de Montréal en 1989 où quatorze jeunes femmes ont été victimes de la haine envers les femmes;

CONSIDÉRANT qu'en plus de commémorer cet événement tragique, le 6 décembre offre l'occasion de réfléchir au phénomène de la violence dans notre société. Que l'on parle de la difficulté des hommes, femmes et enfants, nous devons comme individu et comme collectivité concevoir que la violence est une réalité quotidienne de notre société afin d'envisager des mesures concrètes et d'éliminer toutes formes de violence;

CONSIDÉRANT que dans sa quête pour éliminer le fléau de la violence faite aux femmes, la MRC Brome-Missisquoi est convaincue qu'il est nécessaire d'obtenir le partenariat de la collectivité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GEANDREAU
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la campagne de sensibilisation de 12 jours d'action (du 25 novembre au 6 décembre 2017) pour contrer la violence envers les femmes et conséquemment, en signe de solidarité envers cette cause, de porter le ruban blanc.

De demander à l'ensemble des municipalités de la région de Brome-Missisquoi d'adopter une résolution en ce sens.

Que copie de la présente résolution soit acheminée à madame Julie Quinton, agissant pour le comité des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, de la *coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi*, ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

RENCONTRES D'INFORMATION AVEC LES NOUVEAUX MAIRES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur Desmarais mentionne aux membres du conseil que la MRC Brome-Missisquoi fera des rencontres d'informations préalablement à la séance du conseil de la MRC du 14 novembre avec les nouveaux maires et conseillers élus afin de les informer des responsabilités de la MRC, du rôle des différents comités de travail ainsi que du CLD. L'étude budgétaire sera également abordée avec les nouveaux maires afin qu'ils puissent se familiariser avec l'exercice auquel ils se livreront lors de la séance du 14 novembre 2017.

La rencontre avec les nouveaux maires aura lieu le jeudi 9 novembre à 13 h 30 dans la salle Missisquoi du centre administratif de la MRC.

Deux réunions auront lieu pour les nouveaux conseillers, ces derniers pourront assister à la rencontre de leur choix entre :

- Jeudi 9 novembre à 19 h dans la salle Brome
- Lundi 13 novembre à 13 h 30 dans la salle Brome

QUESTIONS DIVERSES :

INVITATION POUR LE SOUPER DE NOËL DU CONSEIL DES MAIRES

Monsieur Greg Vaughan, maire de Stanbridge East, propose à ses collègues de tenir le souper annuel des maires au restaurant Le Old Mill 1849 de Stanbridge East. Tous les maires sont d'accord. Une date sera fixée ultérieurement.

NOMINATION DE MONSIEUR ARTHUR FAUTEUX À TITRE DE PRÉFET D'HONNEUR DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT la grande implication de Monsieur Fauteux sur tous les aspects du développement du territoire de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT les nombreuses années de préfecture à la MRC Brome-Missisquoi de Monsieur Fauteux;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer Monsieur Arthur Fauteux Préfet d'honneur de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

382-1017



No de résolution
ou annotation

383-1017

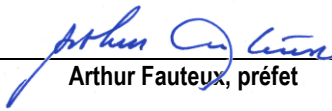
Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Arthur Fauteux, préfet


M^e Alexandra Pagé, greffière par intérim

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.